



Mairie de
HARCY

Département des Ardennes

08150 Harcy

Tél : 03.24.35.10.49

Fax : 03.24.59.95.58

commune-harcy@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 29/04/2015**

Date de convocation : 23/04/2015

Date d'affichage : 23/04/2015

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

L'an deux mille Quinze, le 29 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Harcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur RICHARD Joël, Maire.

Etaient présents : Mrs BOURGUIN Michel, GILLARD Jean, Mme HAULIN Sylviane, Mrs DAMPERON Laurent, CHRISMONT Jean-Claude, MAUVIEL Eric, Mme GRANDMAIRE Sonia, Mr PORTEBOIS Jérôme, Mme CHOPPLET Huguette, Mme DUPUIS Sophie, Mr PAQUET Damien, et Mme PETITJEAN Eliane.

Absents excusés : Mr PIERSON Hervé et Mme BONNA Claudette

Secrétaire de séance : Mme PETITJEAN Eliane

DISSOLUTION DU REGROUPEMENT SCOLAIRE HARCY LONNY :

Après plusieurs réunions d'information et de concertation avec les représentants de l'éducation nationale, des représentants de communes de Lonny, de Sormonne et d'Harcy et après avoir évoqué les différents scénarii proposés et en privilégiant l'intérêt des enfants, leur bien-être, leur épanouissement dans un cadre le plus favorable possible, le conseil municipal d'Harcy demande la dissolution du regroupement scolaire d'Harcy\Lonny.

En effet le contexte global du fonctionnement du site de Lonny présente des désavantages certains, notamment dans son environnement scolaire et périscolaire, d'autant que d'autres solutions nous sont offertes, en particulier la possibilité de se redéployer différemment dans un nouveau schéma intégrant les communes d'Harcy, Lonny et Sormonne conformément aux souhaits du DASEN.

En cas d'acceptation de cette démarche, le conseil municipal d'Harcy remercie la municipalité de Lonny pour sa collaboration positive durant ces années passées et l'incite fortement à adhérer au nouveau projet en cours d'élaboration avec Sormonne.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION DE REORGANISATION SCOLAIRE :

Notre commune souhaite optimiser les conditions d'accueil, d'éducation et d'épanouissement des enfants du village.

Pour ce faire, nous recherchons l'organisation la plus efficiente, en particulier le regroupement par niveau de classes le plus performant et le plus proche des recommandations de l'éducation nationale tout en intégrant l'évolution des effectifs et l'optimisation des infrastructures scolaires et périscolaires existantes.

Dans ce cadre les municipalités d'Harcy et de Sormonne souhaitent mettre leurs moyens en commun sur la base de l'implantation d'un pôle maternelle à Sormonne et d'un pôle élémentaire à Harcy conformément aux propositions de l'éducation nationale.

Nous invitons les communes voisines et en particulier Lonny à rejoindre cette nouvelle structure et nous mettrons tout en œuvre pour accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions, sachant notamment que ces ralliements permettront de maintenir une classe supplémentaire sur le secteur (donc une classe par niveau) et que le transport scolaire transitera par Lonny.

Adoptée à l'unanimité.